34e Année. — Tome LXVII N° 1729 Paris, 18 Août 1927

REVUE DE VITICULTURE

A PROPOS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Les Chambres d'agriculture, qui feront spécialement figure, entre parenthèse, de *chambres de viticulture* dans nos importants départements viticoles, méritent de retenir toute l'attention par le rôle important qu'en principe elles doivent jouer. L'idée de leur création s'est posée, il y a plus de quatre-vingts ans. Au milieu des vicissitudes de la politique, elle a été longue à prendre corps, ce qui est étonnant dans un pays comme le nôtre avant tout agricole, caractère qu'il doit à son sol et à son climat.

Pendant dix-huit ans de parlementarisme, j'ai vu la question tour à tour à l'ordre du jour des commissions puis sommeiller des mois durant pour être tirée momentanément de l'oubli par la vigilance de Méline, de Viger et de quelques autres. Enfin, après cette longue gestation, le mois de janvier 1924 a assisté à la naissance de l'enfant tant attendu. Est-il venu au monde en bonne forme ? C'est ce que je vais examiner.

*
* *

Tout d'abord, quelle est la mission exacte de ces chambres d'agriculture ?

Il faut reconnaître qu'on n'est pas bien fixé sur cette mission. Cela paraît surprenant. Et cependant il en est ainsi.

« Pour les uns, les chambres d'agriculture doivent être des organes représentatifs de l'ensemble de la profession : propriétaires (exploitants et non exploitants), fermiers, métayers, régisseurs, chefs de culture, ouvriers, jardiniers, etc.; pour les autres, elles doivent, à l'instar des chambres de commerce, représenter seulement les intérêts économiques, en l'espèce ceux de la production agricole. Suivant la conception à laquelle on se rallie, le rôle des chambres d'agriculture varie sensiblement. »

Qu'est-ce qui porte ce jugement sur la mission incertaine des nouvelles chambres d'agriculture ? Une compétence indiscutable, M. J.-H. Ricard, ingénieur agronome, membre de l'Académie d'agriculture, président d'honneur de la confédération nationale des Associations agricoles et, bien mieux, ancien ministre de l'agriculture, qui s'est spécialement occupé de la question. J'ai tenu à énumérer tous ses titres pour souligner son autorité. Et mon humble avis se confond avec le sien.

J'ajouterai qu'il m'apparaît de toute évidence que le rôle des chambres

d'agriculture aurait dû être calqué, dans le domaine économique agricole, sur celui des chambres de commerce. Ces chambres auraient dû être la photographie de leurs sœurs du commerce qui ont rendu et rendent des services très appréciés. Pas du tout, alors qu'on avait des Associations agricoles, des syndicats agricoles, avec des missions bien spécifiées par leur statut, on a voulu créer des chambres... hautes pour dominer ces organisations qui, cependant, ont fait leurs preuves, sous prétexte qu'elles seraient les bonnes fées, nées des suffrages populaires, et plus aptes par suite à assurer la prospérité de l'agriculture nationale.

Tout cela est pure théorie. Nos parlementaires ont fait du sentiment, trop de sentiment, au lieu de faire une œuvre réellement pratique, basée sur un véritable doctrine; celle qui régit les chambres de commerce.

La preuve péremptoire, qui justifie ce jugement sévère est tout entière dans cette lacune grave et inexplicable de la loi qui n'a pas prévu la nécessité de donner aux chambres d'agriculture une réelle indépendance par la constitution d'un budget appréciable, comme il est fait pour les chambres de commerce.

Et alors quoi ?

Nos chambres d'agriculture vont-elles jouer le rôle d'académies au petit pied, où chacun se livrera à des joutes oratoires se terminant par des vœux, par de nombreux vœux qu'emporteront les vents ? Ce ne serait pas la peine assurément d'avoir consacré tant d'efforts à doter l'agriculture de chambres représentatives, pour limiter leur action à un pur verbalisme.

L'Etat les subventionnera, dira-t-on. Ce régime n'est pas le bon. Les chambres d'agriculture doivent être indépendantes avec un budget propre qui consacre cette indépendance. Par son article 44, la loi de 1919, qu'on a cru devoir remettre sur le métier pour en rendre l'exécution pratique, avait, tout au moins, autorisé la perception de centimes additionnels jusqu'à concurrence de dix au maximum sur le principal de la propriété foncière non bâtie. Tout comme pour les chambres de commerce, ce système d'impôt perçu à leur profit créait pour les chambres d'agriculture l'indépendance et une autorité sans conteste.

Je sais bien que la propriété foncière non bâtie est cette bête de somme que le fisc met déjà gravement à contribution. Mais cependant, suivant le vieux dicton, qui veut la fin veut les moyens.

Pour ma part, je vois avec regret les chambres d'agriculture subventionnées par l'Etat comme de simples comices agricoles. C'est les ravaler au rang d'organismes de second plan, alors qu'en principe les chambres d'agriculture sont justifiées « par l'importance de la population rurale, la puissance de la production végétale et animale, la diversité (sur laquelle on ne saurait trop insister) et l'ampleur des mesures que réclament les progrès agronomiques, les conditions de l'économie moderne, et la prospérité générale de la nation ». C'est encore M. Ricard qui parle, mêlé qu'il a été, comme ministre, aux discussions sur le statut des chambres d'agriculture.

J'engage les lecteurs de la *Revue de Viticulture* à lire la préface que M. Ricard a consacrée à la thèse remarquable de doctorat en droit de M. Henri Rol-

let (1), le fils de l'éminent maître de la Faculté de Médecine de Lyon. Ils seront renseignés sur la nécessité, un jour prochain, de remettre sur le chantier la loi sur les chambres d'agriculture.

***

Mes critiques se bornent-elles aux réflexions précédentes ? Certes non.

La disparition des offices agricoles qui paraissent faire double emploi avec les chambres d'agriculture s'est posée dès la promulgation de la loi de janvier 1924. Les Chambres d'agriculture légalement doivent centraliser dans chaque département, tous les actes visant les intérêts agricoles.

Au congrès de l'agriculture, qui s'est tenu à Strasbourg en avril ou mai dernier, la suppression des offices agricoles a été l'objet d'un débat très agité. Plusieurs orateurs les ont vigoureusement défendus. Malgré cet hommage justifié à l'égard d'organismes dont le rôle utile, ces dernières années, ne peut être méconnu, un vœu émis à la fin du congrès en a décidé la disparition.

Le ministre de l'agriculture était d'ailleurs intervenu pour rappeler que les offices agricoles ne devaient être qu'une création provisoire en attendant la loi instituant les chambres d'agriculture.

Mais je veux aller au fond de la question, et tout en me ralliant aux conclusions de cet important congrès de l'agriculture française qui a salué les chambres d'agriculture et leur rôle nouveau dans notre pays, j'estime qu'il n'a pas été dit ce qui aurait dû être dit concernant les offices agricoles.

Voici les termes exacts de la partie du vœu, voté par le congrès, concernant les offices : « Le congrès tient aussi à rendre hommage aux offices agricoles créés au lendemain de la guerre pour faciliter le relèvement de l'agriculture, en attendant le vote de la loi sur les chambres d'agriculture : il remercie tous les administrateurs des offices départementaux et régionaux dont le dévouement et la compétence ont très souvent obtenu des résultats remarquables.

« Le Congrès est d'avis que la représentation professionnelle agricole étant désormais assurée par des institutions élues sur une base strictement professionnelle, il n'y aura plus lieu, à l'avenir, de maintenir des organismes nommés par les représentants du corps électoral politique. »

Je rappelle, à ce propos, que ce sont les conseils généraux qui étaient chargés de désigner les membres des offices agricoles. Et je ferai remarquer, en passant, que tous les conseils généraux comptent dans leur sein les plus hautes compétences au point de vue agricole, et que les désignations qu'ils ont faites ont été marquées au coin du choix le plus judicieux.

Au banquet qui a suivi, M. J. Gautier, président du congrès, après avoir remercié M. Queuille pour l'empressement qu'il a toujours apporté à la défense des intérêts agricoles, a fait allusion ensuite aux travaux du congrès, qui sont plus ou moins une revue des vœux émis au cours des congrès précédents, surtout en ce qui concerne les chambres d'agriculture et les offices agricoles. Il a dit :

(1) Les chambres d'agriculture, par Henri Rollet, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Lyon, avec une préface de J.-H. Ricard, ancien ministre de l'agriculture.

« Ces deux organismes pourraient-ils co-exister? Nous pensons que non. C'est pour cela que nous nous sommes déclarés pour la suppression de ces derniers. Si les Offices doivent continuer à vivre, il serait opportun de choisir leurs membres parmi les Chambres d'agriculture. Ce sont elles qui, dorénavant, doivent diriger la politique agricole de la France ».

Sans doute, personne ne veut restreindre le rôle des Chambres d'agriculture nouvellement créées. Sans doute, en principe, on y peut former une section qui joue le rôle que remplissaient depuis la guerre les Offices agricoles ; mais croit-on franchement, en pratique, en bonne pratique, que c'est là intelligemment procéder ? Les membres des Offices agricoles actuels ont été choisis en raison de leur spéciale compétence, et de leur très grande expérience agricole. J'affirme que les Conseils généraux, dans leur choix, n'ont pas fait œuvre politique : ils ont fait œuvre, avant tout, de prévoyance, en choisissant des hommes qui ajoutent à l'amour de la France agricole, le sentiment très net des progrès agronomiques à réaliser et souvent une science indiscutable des choses de l'agriculture.

Faut-il jeter par-dessus bord, après des services précieux rendus, après expérience acquise dans des fonctions utiles, des personnalités dont le seul défaut est de n'avoir pas été élues par les suffrages populaires? Je proteste pour ma part, dans l'intérêt même de notre agriculture nationale.

Toute loi comporte des dispositions transitoires. La loi, qui a créé les chambres d'agriculture aurait dû dire : « Les membres des Offices agricoles existants feront partie de droit des Chambres d'agriculture. En cas de décès ou de démission, ils seront remplacés dans les mêmes formes où sont nommés les membres des Chambres d'agriculture ». De cette façon, on aurait évité une véritable injustice. Et on aurait préparé les Chambres d'agriculture à remplir la mission scientifique qui rentre aussi dans leur statut, par l'introduction momentanée d'hommes expérimentés.

Ces offices agricoles sont ou étaient subventionnés par l'Etat et par les départements respectifs.

Le Conseil général du Rhône, que j'ai quelques raisons de connaître, puisque j'ai eu l'honneur de le présider pendant dix-huit ans, a subventionné l'office agricole départemental dès sa création. Des expériences agronomiques, avec le concours des maires de communes rurales, ont été poursuivis d'une façon remarquablement utile, pour dessiller les yeux et ouvrir l'esprit des vieux routiniers, aussi bien que de la jeunesse agricole.

Cette œuvre d'instruction publique, parce qu'expérimentale, se poursuit sous l'égide de notre Conseil général, dont le budget comporte d'ailleurs un important chapitre de dépenses en faveur de l'agriculture. Notre office agricole, en pleine tâche utile méritait mieux qu'une brutale suppression.

*
* *

Voilà donc les Chambres d'agriculture qui sont entrées en activité. Celle du Rhône a tenu sa première session ordinaire le 28 mai et le 1er juin derniers à la Préfecture du Rhône. Elle a élu domicile légal au Palais du Commerce de Lyon.

M. Verzier, président, a entrevu avec largeur d'esprit, dans une allocution d'ouverture, une collaboration féconde avec la Chambre de commerce qui a déjà, a-t-il dit, manifesté depuis longtemps sa sollicitude aux producteurs. Amélioration de la production, amélioration des moyens de vente, vaste programme pour abaisser le prix de la vie ; tout cela a été dit et proclamé. C'est bien, c'est très bien même.

Mais un pareil organisme qui veut judicieusement synthétiser l'agriculture départementale, peut-il rester sans budget, ou avec un budget livré aux caprices du pouvoir exécutif ou des Chambres.

Je pose la question à nos parlementaires et au gouvernement, afin que le repos des champs, au cours des vacances, et le contact plein de sérénité avec les choses agricoles leur rappellent que le statut des chambres d'agriculture réclame une mise au point qu'il y a lieu d'examiner au plus tôt.

Dr Paul Cazeneuve,
Ancien Sénateur du Rhône.

RESULTATS OBTENUS DANS LA LUTTE CONTRE TOUS LES INSECTES AMPELOPHAGES ET OBSERVATIONS SUR LE pH DU SOL

Dans cette note, je ne parlerai que des insectes qui attaquent la partie aérienne de la vigne (Altise, Cigarier, Pyrale, Cochylis, Eudémis, etc., etc.) et contre lesquels depuis plus d'un demi-siècle que je fais de la viticulture, je n'ai cessé de lutter avec plus ou moins de succès. Ce serait trop long et oiseux de rappeler ici tous les procédés que j'ai eu à employer, soit en grand sur toute l'étendue de mon vignoble, soit sur de simples parcelles et à titre d'expérience. J'en arrive donc immédiatement au traitement qui m'a donné les résultats parfaits et qui m'a permis par ce procédé de me débarrasser *d'une façon absolue de tous les insectes.* J'ai pu obtenir ce résultat en faisant depuis le départ de la végétation jusqu'à la veille des vendanges, tous les huit ou dix jours, des poudrages soit à la chaux, soit au plâtre. Je crois que la chaux est plus efficace que le plâtre, j'ai cependant donné la préférence au plâtre cuit, j'en donnerai plus loin la raison. Voici d'abord ma façon d'opérer : dès que le bourgeon de la vigne s'ouvre, je le fais saupoudrer à la main par des femmes ou des enfants ; huit ou dix jours après je recommence cette opération. Dès que les jeunes pousses ont atteint dix à douze centimètres de longueur, je fais faire les poudrages à la sablière, ensuite avec la soufreuse à dos d'homme et enfin avec la traction animale. L'expérience m'a prouvé que dès que le raisin commence à être caché sous les feuilles, ce qui arrive de très bonne heure avec nos souches taillées en gobelet et à forte végétation, il ne fallait pas chercher à viser le raisin en mettant le jet de la poudreuse trop près ou dans la souche. Pour bien arriver à enrober tous les raisins, je fais marcher dans les vignes ma troupe d'ouvriers, se composant générale-

ment de huit ou dix personnes, en dirigeant l'extrémité de la lance au-dessus de la souche de façon à faire au-dessus des vignes un nuage de poussière épais, comparable à celui que fait une auto marchant à grande vitesse dans un chemin poussiéreux. Ce nuage tend à se rabattre insensiblement sur le sol et pénètre dans l'intérieur de la souche, en recouvrant tous ses organes de la poudre employée. Au moment où le raisin est près de sa maturité, si l'on prend sur une grappe très fournie dont les grains sont tellement serrés qu'ils en sont souvent déformés, délicatement un de ces grains, on voit qu'il est complètement recouvert de poudre, et qu'elle a bien pénétré sous forme de poussière jusqu'à l'intérieur de la grappe. Il est bon autant que possible de faire ces poudrages de grand matin avec la rosée, car alors soit la chaux, soit le plâtre adhère beaucoup sur les ailes de papillons dont ils ralentissent complètement le vol, sur les œufs qu'ils enrobent et dessèchent, sur les jeunes chenilles qu'ils ne tardent pas à immobiliser et à faire périr.

Ce procédé, que j'emploie depuis quatre ans et qui m'a donné d'excellents résultats, me paraît en outre avoir les avantages suivants :

1° Il vous rend indépendant des voisins, j'en ai fait l'expérience chez moi. Dans un jardin potager séparé de mes vignes par un simple grillage, où j'ai quelques souches de raisins de table qui n'avaient pas été poudrés, la Cochylis et surtout l'Eudémis m'ont enlevé il y a deux ans complètement la récolte lorsque les souches de l'autre côté du grillage qui avait été poudrées n'ont eu en rien à souffrir des insectes.

2° Il dispense d'avoir recours aux arsénieux qui sont toujours délicats à employer.

3° Lorsqu'on veut faire un soufrage ou un poudrage aux poudres cupriques, l'on n'a qu'à mélanger l'un de ces produits ou les deux en même temps à la chaux ou au plâtre. On fait ainsi deux ou trois opérations simultanément. Je suis grand partisan des poudres cupriques qui me donnent d'excellents résultats, c'est le seul moyen de bien préserver les grappes contre le Mildiou. Je n'emploie cependant que des poudres à base de calcaire qui répandues avec l'humidité donnent une véritable bouillie bordelaise très basique.

Voici maintenant pourquoi, comme poudrage, je donne la préférence au plâtre. Lorsqu'on emploie avec l'humidité la fleur de chaux qui est très caustique, les ouvriers ne tardent pas à être blessés sur différentes parties du corps. Puis il ne faut pas oublier que notre sol est très calcaire et que par les traitements contre le Mildiou avec les bouillies bordelaises très basiques et des poudrages avec des poudres à base de calcaire nous lui apportons déjà trop de chaux.

On ne manquera pas de m'objecter que le plâtre étant du sulfate de chaux, il apporte lui-même de la chaux, mais mes observations pratiques m'ont permis d'observer que même dans nos terrains calcaires, le plâtre agissait très efficacement comme complément de fumure sur la végétation des plantes. Ici je me trouve un peu embarrassé pour donner des explications, mon bagage scientifique, tant au point de vue chimique que microbiologique, étant par trop insuffisant ; de plus autorisés le feront pour moi.

Dans des expériences sur les engrais chimiques faites par M. Trouchaud-Verdier en collaboration du regretté professeur d'agriculture Chauzit, il y a une quarantaine d'années, ils avaient trouvé que dans nos terrains l'azote et l'acide phosphorique donnaient de très bons résultats et que la potasse était plutôt nuisible. Ils avaient donc établi la formule suivante : 400 kil. de nitrate de soude par hectare, 400 kil. de superphosphate auxquels ils avaient ajouté 400 kil. de plâtre. En appliquant cette formule, j'ai pu obtenir dans mon vignoble pendant une quinzaine d'années de très gros rendements, j'ai vu ensuite mes récoltes, malgré l'irrigation, et une bonne culture, rapidement diminuer sans pouvoir me rendre compte d'où cela provenait. Après avoir réfléchi, cherché, et suivi autant que cela m'était permis, les progrès de la science, et en particulier ceux de la microbiologie, je crois que l'état du pH du sol doit jouer un rôle prépondérant au point de vue de sa fertilité. Je vois que l'on est entré dans cette voie et j'espère que nos savants agronomes continueront à poursuivre leurs recherches. Kayser a déjà pu dans son ouvrage diviser les ferments du sol en aérobies et en anaérobie, les uns nitrifiant, les autres ammonisant, il a vu qu'il leur fallait plutôt un milieu basique. Dans l'ouvrage de M. J.-M. Kaikoff sur « la détermination colorimétrique des ions Hydrogène », traduit de l'allemand par Edmond Vellinger, je détache le passage suivant : « Les pois ne peuvent pas végéter sur un sol acide, inversement, la maladie de l'avoine, des tourbières marécageuses, n'apparaît jamais lorsque la réaction est acide. Le récolte des trèfles est d'autant plus considérable que la réaction acide du sol est plus atténuée, c'est-à-dire se rapproche plus du pH 7. »

J'ai pu observer que dans nos sols très calcaires et probablement très basiques, lorsqu'on y introduisait une matière à réaction acide, cette matière donnait toujours de très bons résultats. Lorsque j'ai employé comme fumure des marcs de raisins, qui ont une réaction acide, directement à leur sortie soit du pressoir, soit de la distillerie, j'ai obtenu de bien meilleurs résultats que lorsque je les ai traités suivant le système indiqué par M. Roos. Il doit en être tout autrement dans les sols manquant de calcaire. L'emploi du sulfate de fer aux pieds des souches, le traitement contre la Pyrale par l'acide sulfurique dilué dans l'eau, par le mouillage abondant de la souche au moyen d'une cruche m'ont donné d'excellents résultats, je crois à cause de leur acidité, au point de vue de la végétation. Je crois donc que dans nos sols l'apport des matières acides est très utile, mais à condition que le sol renferme assez de matières humiques. Je suis incapable de suivre moi-même les transformations et les réactions qui se produisent dans le sol et de les expliquer, c'est le rôle des savants dont la *Revue de Viticulture* est entourée. Je me borne à attirer leur attention sur les faits que j'ai observés et serai heureux, s'ils veulent faire des expériences sur une échelle plus grande que ce que permet un laboratoire, de mettre ma propriété à leur disposition.

PIERRE CAUSSE.

Ve CONGRES DE LA COOPERATION ET DE LA MUTUALITE COLONIALES

Le Ve Congrès de la Coopération et de la Mutualité coloniales a tenu ses assises du 20 au 23 avril dernier, à Rabat, sous la présidence de M. Léon Baréty, député des Alpes-Maritimes, président du groupe parlementaire du Maroc.

Un très grand nombre de congressistes étaient venus de France, d'Algérie, de Tunisie et de toutes les parties du Maroc.

La séance d'ouverture a eu lieu à l'amphithéâtre des Hautes Etudes Marocaines sous la présidence du Résident général, M. Th. Steeg, auprès duquel étaient S. El-Mokri, Grand Vizir ; M. Baréty, Président du Congrès ; M. Tournan, sénateur ; MM. Grinda et Lasalle, députés, les conseillers municipaux de Paris, le général Vidalon, commandant les troupes du Maroc ; M. Louis Tardy, Directeur général de la Caisse nationale de Crédit agricole, représentant le Ministre de l'Agriculture ; les représentants des Ministres du Travail et des Colonies, les docteurs Morax, Tanon et Armand Delille, de Paris ; Gamard, secrétaire général du Congrès, et un grand nombre de personnalités de la Métropole et du Maroc.

Après un discours du Résident général montrant tous les efforts faits par les mutualistes du Maroc, M. Baréty, MM. les représentants des Ministres et M. Fleurot, représentant le Conseil municipal de Paris, prirent la parole pour assurer les congressistes que les Ministres, le Parlement et le Conseil municipal de Paris suivraient avec une grande attention les travaux importants du Congrès. M. Gamard, secrétaire général, a fait ensuite un rapport très documenté sur les diverses œuvres mutualistes — institutions sociales de crédit aux colonies, habitations à bon marché, familles nombreuses, etc.

Le Congrès a été divisé en plusieurs sections, dont la plus importante a été celle de la Mutualité agricole qui a pris l'initiative de demander l'application au Maroc de la loi du 1er avril 1898, sur les Sociétés de Secours mutuels.

Le Congrès, avant de clore ses travaux, a émis les vœux suivants :

Premier Vœu

1° Que les Pouvoirs publics favorisent, dans les colonies et pays de protectorat, la création et le fonctionnement d'associations agricoles : syndicats, coopératives, assurances mutuelles, caisses de crédit agricole, associations syndicales, ...qui sont des organismes actifs de progrès technique, contribuant à la fois à l'intensification de la production agricole et à l'amélioration de la condition sociale des travailleurs de toutes races et de toutes conditions.

2° Que le crédit mutuel agricole, basé sur les principes de mutualité et de coopération qui ont inspiré la loi du 5 août 1920, soit étendu avec le concours de la Caisse nationale de Crédit agricole, avec les modalités particulières à chaque pays, à l'Algérie, aux colonies et pays de protectorat qui en manifesteront le désir.

3° Que pour les colonies et pays de protectorat qui le demanderont, la Cais-

se nationale de Crédit agricole participe avec ses réserves à la constitution des institutions centrales de crédit agricole mutuel, qu'elle facilite leur fonctionnement en leur consentant des avances au moyen de ressources provenant notamment de ses excédents de dépôts ou de l'émission de bons spéciaux.

4° Que les projets de loi portant renouvellement du privilège des Banques d'émission de l'Afrique occidentale française et de l'Indochine prévoient en faveur des institutions de crédit agricole mutuel des dispositions analogues à celles qui sont contenues dans les lois qui ont renouvelé ou consacré les privilèges de la Banque de France, de la Banque d'Algérie, de la Banque d'Etat du Maroc, des Banques de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, de la Guyane et de la Banque de Madagascar.

Que les dits projets de loi soient soumis le plus tôt possible au Parlement, afin qu'une aide effective puisse être accordée, dans le plus bref délai, aux organisations de crédit, de mutualité et de coopération agricoles de l'Afrique occidentale française et de l'Indochine.

2e Voeu

Etant donné que le papier agricole est le meilleur que puisse posséder un établissement de crédit ;

Considérant que les colonies et pays de protectorat sont en pleine voie de développement, que le nombre des agriculteurs qui viennent s'y installer augmente chaque jour ;

Le 5e Congrès de la Mutualité coloniale demande que les fiches d'escompte, accordées par les Banques d'émission, soient, à l'instar de ce qui se passe à la Banque de France, toujours suffisamment larges pour le réescompte total de leur papier et en rapport avec la situation financière des dites caisses.

3e Voeu

1° Qu'à raison de la solidité absolument démontrée du papier agricole, directement escompté actuellement par les Banques d'émission de l'Afrique du Nord, cette manière de faire ne puisse jamais être remise en question.

2° Que par analogie avec ce qui se fait à la Banque de France, les Banques d'émission de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat admettent au sein de leurs conseils d'administration (partout où cela sera possible) et de leurs comités d'escompte des représentants du Crédit agricole mutuel.

3° Qu'à cet effet, les Gouvernements intéressés profitent de toute occasion et spécialement de toute augmentation des limites d'émission des Banques pour obenir de celles-ci que des actions soient mises à la disposition des organismes de crédit agricole mutuel intéressés.

4e Voeu

Que la coordination des intérêts et des efforts coopératifs et mutualistes soit complétée par le resserrement des liens entre les mutualités marocaine, tunisienne et algérienne sous la forme d'une Fédération Nord-Africaine, laquelle se tiendra en rapports étroits avec la Fédération Nationale de la Mutualité et de la Coopération agricole française.

*
* *

A l'occasion du Congrès, plusieurs excursions intéressantes eurent lieu : visite de Casablanca, de Rabat, de la vieille ville arabe de Salé ; fête de nuit et danses arabes à la Casbah des Oudaïas, banquet de clôture à Rabat, auquel prirent part près de 200 congressistes.

M. Steeg, Résident général, a voulu montrer aussi tout l'intérêt qu'il portait au Congrès, en invitant ses membres à un déjeuner à la Résidence et à une réception, également à la Résidence. Le Grand-Vizir, Son Excellence El-Mokri, a de même offert une réception intéressante dans son palais arabe de Rabat et les congressistes se sont séparés, enchantés de leur voyage si curieux et si captivant au Maroc, après avoir décidé que le prochain Congrès se tiendra à Alger en 1930.

M. T.

ACTUALITÉS

Situation du vignoble de la Loire-Inférieure (L. C.). — Association de Propagande pour le vin : le Comité scientifique de l'hygiène du vin (P. Viala). — Comités nationaux pour la Propagande du vin. — Château Haut-Brion, 1er grand cru classé, propriété de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. — Salaires de vendanges. — La crise des cotes. — Ecole d'agriculture et de viticulture de Fontaines (Saône-et-Loire). — Association nationale d'expansion économique. — Congrès commercial de la prune et du pruneau.

Situation du vignoble de la Loire-Inférieure. — Au printemps, la sortie ou apparence des raisins avait été seulement moyenne dans l'ensemble du département. Beaucoup de vignes se ressentaient des dures maladies de 1926.

Depuis mai, ça été la lutte obstinée contre le Mildiou. On a sulfaté jusqu'à onze fois.

Certains clos ont conservé leur récolte, d'autres l'ont vu entièrement disparaître. On rencontre même des vignes dont le Mildiou a détruit déjà feuilles et fruits.

Plusieurs contrées, qui ont été situées sur le chemin d'orages abondants, ne récolteront rien. D'autres, au contraire, favorisées, auront une belle récolte, si le Rot Brun qui commence maintenant à paraître ne détruit pas ce qui existe.

Les insectes n'ont pas été jusqu'ici l'occasion de pertes notables. La Cochylis de la deuxième génération est à craindre, car vers le 15 juillet, on a vu une quantité assez notable de papillons.

Le Muscadet pourrait encore dans l'ensemble de la région produire une demi-récolte moyenne ; les gros plants les 2/3.

En résumé, on peut chiffrer 1927, bien imprudemment peut-être, car d'ici la vendange, Rot Brun et Cochylis peuvent tout réduire. On peut dire que si la très mauvaise année 1926 a produit moins de 500.000 hectos, si une année moyenne est en Loire-Inférieure de 1.000.000 d'hectos, la déclaration de 1927 pourrait nous donner 7 à 800.000 hectolitres. — L. C.

Association de Propagande pour le Vin. — Le Comité scientifique de l'Hygiène du Vin

L'Association de Propagande comprend plusieurs Comités, savoir :

I. — Un Comité d'Honneur et de Patronage.

II. — Un Comité Scientifique de l'Hygiène du Vin.

III. — Un Comité d'organisation.

Nous publions, dès aujourd'hui, la liste des membres du Comité Scientifique de l'Hygiène du Vin, dont nous devons la constitution à l'intervention dévouée de M. Viala, membre de l'Institut.

Comme on le verra, ce Comité compte parmi ses membres les plus hautes personnalités du corps médical français.

C'est pour notre Association un très grand honneur, et grâce à l'autorité qu'il va lui donner, la certitude de faire triompher partout la cause du vin.

M. Viala, en nous envoyant la liste définitive du Comité, a bien voulu nous adresser la lettre suivante :

M. le Président de l'Association de Propagande pour le Vin,

Béziers,

Je suis heureux de vous annoncer la constitution définitive du Comité Scientifique de l'Hygiène du Vin. Les sommités médicales qui le composent m'ont donné leur adhésion sans la moindre hésitation.

J'ai pu répondre ainsi — en groupant de chacune de nos Facultés de Médecine les spécialistes distingués et universellement connus dans les diverses branches médicales — aux suggestions qui m'avaient été faites par votre Association, par divers autres groupements poursuivant le même but, et par l'importante Section de Viticulture que je préside à la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture.

Une élite du corps médical français, rompant avec les snobismes actuels, affirme hautement, en toute son indépendance, sa foi dans la valeur alimentaire et hygiénique du vin pris en proportion modérée et raisonnée comme toutes les autres boissons ou denrées alimentaires.

Nous savons tous que nos populations viticoles sont les plus sobres, et qu'elles ont, depuis toujours, donné la preuve que « le vin chasse l'alcool et qu'il est le meilleur antidote de l'alcoolisme ». C'est cette vérité que doit faire prévaloir contre les exagérations des « Ligues antialcooliques » et dans les « pays secs » la Propagande pour le Vin.

Le groupement des personnalités médicales qui ont bien voulu me faire l'honneur et l'amitié de répondre à mon appel sera un frontispice pour vos Comités Nationaux de Propagande ; il vous apporte un élément de garantie précieuse en faveur de l'œuvre saine que vous poursuivez pour le bien de l'hygiène sociale, pour la lutte la plus efficace contre l'alcoolisme.

Croyez à mes sentiments dévoués.

P. Viala,
membre de l'Institut
et de l'Académie d'Agriculture.

Comités nationaux pour la Propagande du Vin

Comité Scientifique de l'Hygiène du Vin

Paris. — MM. le Docteur *F. Vidal*, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, Professeur de Clinique médicale à la Faculté de Médecine de Paris, médecin de l'Hôpital Cochin.

Docteur *Jean-Louis Faure*, membre de l'Académie de Médecine, Professeur de Clinique Gynécologique à la Faculté de Médecine de Paris, chirurgien de l'Hôpital Broca.

Docteur *Léon Bernard*, membre de l'Académie de Médecine, Professeur d'Hygiène à la Faculté de Médecine de Paris, Directeur de l'Institut d'Hygiène, médecin de l'Hôpital Laënnec.

Docteur *Pierre Duval*, membre de l'Académie de Médecine, Professeur de Clinique Chirurgicale à la Faculté de Médecine de Paris, chirurgien de l'Hôpital de Vaugirard.

Docteur *J.-A. Sicard*, Professeur de Pathologie médicale à la Faculté de Médecine de Paris, médecin de l'Hôpital Necker.

Bordeaux. — Docteur *F. Lagrange*, correspondant de l'Institut et de l'Académie de Médecine, Professeur de Clinique Ophtalmologique à la Faculté de Médecine de Bordeaux.

Lille. — Docteur *René Pierret*, Professeur d'Hygiène à la Faculté de Médecine de Lille.

Lyon. — Docteur *Jean Lépine*, correspondant de l'Académie de Médecine, Doyen et Professeur de Clinique des Maladies mentales à la Faculté de Médecine de Lyon.

Docteur *P. Courmont*, membre correspondant de l'Académie de Médecine, Professeur d'Hygiène et Directeur de l'Institut Bactériologique de la Faculté de Médecine de Lyon.

Montpellier. — Docteur *Vires*, Professeur de Thérapeutique à la Faculté de Médecine de Montpellier.

Nancy. — Docteur *E. Etienne*, correspondant de l'Académie de Médecine, Professeur de Clinique Médicale à la Faculté de Médecine de Nancy.

Strasbourg. — Docteur *Borrel*, Professeur d'Hygiène à la Faculté de Médecine, Directeur de l'Institut d'Hygiène à Strasbourg.

Toulouse. — Docteur *A. Rémond*, Professeur de Clinique Médicale à la Faculté de Médecine de Toulouse.

Président : Pierre Viala, membre de l'Institut et de l'Académie d'Agriculture.

Château Haut-Brion, 1er grand cru classé, propriété de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. — Pour sauver nos pierres sculptées, nos objets d'art, nos sites classiques, une loi existe et si le danger est à temps signalé, le cloître et les châteaux demeurent, les tableaux n'émigrent pas, le déshonneur du ciment armé et des réclames voyantes épargne nos paysages.

Par contre, il est, dans le pays de France, des gloires que rien ne protège. Ce sont nos joyaux viticoles.

Demain, l'indivision peut les dépecer, la congestion urbaine les englober et ainsi brusquement disparaît un peu de la fortune de la France, de celle qui est faite de finesse et de goût.

Tel était, il y a quelque temps, le sort menaçant le Haut-Brion, aux portes de Bordeaux.

Classé avec Yquem, Lafite, Latour et Margaux premier cru de France, il allait, en un morcellement hâtif, disparaître de notre carte viticole.

La vieille terre productrice d'un de nos plus grands vins allait sombrer dans l'émiettement urbain.

Que pouvait contre la destinée des choses la volonté humaine ? Peu sans doute.

Mais ce peu, le propriétaire actuel de Haut-Brion a voulu le tenter.

Si sa pensée peut se réaliser intégralement, la banlieue de Bordeaux présentera plus tard un curieux anachronisme.

En plein centre urbain, encadré de rues et de maisons, surgira un vignoble de plus de 40 hectares autour d'une maison noble, comme on disait jadis, avec un vaste parc et des bâtiments viticoles importants.

Pourquoi cette survivance rurale ? Serait-ce fantaisie de millionnaire ? Nullement. Il y aura eu simplement une idée réalisée par une volonté ferme, de sauver un joyau national et de favoriser, par cette conservation, l'élite intellectuelle considérée en ses représentants les plus qualifiés : étudiants, artistes, écrivains, journalistes dans le besoin.

Et dans la réalisation de son idée la tradition est venue au secours de la pensée du donateur.

Si Haut-Brion est le roi de la région des Graves girondines, Montesquieu en reste à La Brède le mondial et intellectuel rayonnement.

Or, Montesquieu, Gascon, fier de son origine, avait, il y a quelque deux cents ans, fondé une Académie de province, celle des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

En faisant à cette Académie don du Château Haut-Brion, son propriétaire actuel a voulu sauvegarder l'avenir en le mettant sous le patronage du passé.

Mais il faut le reconnaître, la gestion d'un grand cru demande des efforts parfois peu rémunérateurs et peut même constituer une lourde charge lorsque le gestionnaire n'est pas un spécialiste qualifié.

Aussi, pour aider l'Académie dans la réalisation pratique de cette sorte de classement de Haut-Brion parmi les monuments historiques de France, M. Gibert a-t-il constitué une Société Fermière, composée de compétences agricoles, commerciales et financières, à laquelle le domaine est affermé pour une longue période.

Ainsi se trouve réalisé le double objet recherché :

1° Assurer à perpétuité la culture de la vigne sur le territoire du Château Haut-Brion.

2° Employer les produits de la redevance de la Société Fermière à des œuvres de bienfaisance pour les malades, les vieillards, les savants, les artistes dans le besoin, les enfants et les jeunes gens susceptibles, par leur intelligence et leur travail, de former l'élite intellectuelle de la nation.

Ainsi Haut-Brion deviendra le patrimoine des sciences, des belles-lettres et des arts, en restant la terre classique d'un des plus grands vins de France.

Salaires de vendanges. — L'Union des Syndicats de Propriétaires-Viticulteurs de l'arrondissement de Béziers porte à la connaissance des intéressés, employeurs et employés, les décisions prises à l'unanimité dans l'assemblée, relativement aux salaires à pratiquer pour les vendanges prochaines, savoir :

Salaire des hommes : 30 francs et trois litres de vin.

Salaire des femmes : 18 francs et un litre de vin.

De leur côté, les Syndicats ouvriers ont demandé :

Vendanges et décuvaison : hommes, 35 francs et 3 litres de vin ; femmes, 22 francs et 2 litres de vin ; 8 heures de travail ; 6 francs les heures supplémentaires.

La crise des cotes. — La Chambre de Commerce de Montpellier communique la note qui suit :

« A la suite des incidents qui ont amené les membres des Commissions des mercuriales des places de Montpellier, Béziers, Nîmes, Narbonne, Pézenas, Carcassonne, à refuser de siéger, et en présence des graves inconvénients que l'absence de cotes des vins entraîne pour le commerce et la production, M. le président de la Chambre de Commerce de Montpellier a demandé à M. le préfet de l'Hérault de provoquer une nouvelle entrevue des représentants de la Commission des mercuriales de Montpellier et de la Confédération Générale des Vignerons.

« Au préalable, il avait obtenu des premiers que, quelle que soit l'issue de cette entrevue, la cotation serait faite lors du prochain marché.

« L'entrevue demandée a eu lieu vendredi 5 août.

« Les représentants de la C. G. V. ont réitéré qu'ils n'avaient pas les pouvoirs nécessaires pour rétracter la note publiée qui avait provoqué la protestation des membres des Commissions des mercuriales ; que, néanmoins, ils répétaient que cette note ne visait nullement les personnes, mais uniquement les méthodes.

« Les représentants des Commissions ont fait remarquer que certains termes de cette note ne pouvaient pas s'expliquer s'il ne s'agissait que des méthodes et qu'ils ne pouvaient avoir de signification que s'ils s'appliquaient à des personnes.

« M. le président de la Chambre de Commerce a alors donné l'assurance formelle que les membres de la Commission sont au-dessus de tout soupçon, ayant rempli leur mission avec la plus parfaite loyauté, la plus stricte exactitude, en toute conscience et bonne foi, il ajoute qu'il se propose de demander à la Chambre, qui ne saurait le lui refuser, le renouvellement du mandat de la Commission.

« Il a ajouté que les méthodes de cotation sont elles-mêmes les meilleures possibles, ces cotations étant faites par des intermédiaires professionnellement désintéressés quant aux prix pratiqués, leurs services étant rétribués selon la quantité et non selon le prix ; que la Chambre de Commerce de Montpellier était d'ailleurs fermement convaincue de la nécessité de maintenir cette mé-

thode consacrée par la loi et le décret de 1866, que, d'autre part, en fait, les représentants de la C. G. V. n'ont pas apporté la preuve que des ventes ont été faites à des cours éloignés des taux moyens déclarés par les Commissions.

« M. le préfet a demandé aux représentants de la Commission des mercuriales d'oublier leurs griefs en considération de l'intérêt général qui ne manquera de souffrir de l'absence de mercuriales authentiques.

« Les représentants des courtiers ont répondu qu'ils avaient déjà fait la promesse à M. le président de la Chambre de Commerce de reprendre leurs fonctions, même s'ils n'obtenaient pas la satisfaction morale à laquelle ils avaient droit, parce qu'ils estimaient avoir des obligations vis-à-vis de l'intérêt général et qu'ils avaient confiance dans le jugement de l'opinion publique.

« L'entrevue a pris fin sur cette déclaration. »

Une réunion des Commissions a eu lieu le 12 août à Béziers. Il y a été décidé de reprendre régulièrement les cotations.

Ecole d'Agriculture et de Viticulture de Fontaines (Saône-et-Loire). — L'Enseignement, théorique et pratique, comprend les *Applications de l'électricité à l'Agriculture.*

Inscription : jusqu'au 5 septembre. Les bourses d'entrée sont nombreuses (Concours : 12 septembre). La durée des études est de 2 ans. L'Ecole, sur la grande ligne Paris-Lyon, est d'accès facile.

S'adresser au Directeur de l'Ecole, à Fontaines (Saône-et-Loire).

Association nationale d'Expansion économique. — Le Comité de direction de l'Association nationale d'Expansion économique s'est réuni sous la présidence de son président, M. Etienne Fougère.

Après une discussion à laquelle prirent part notamment MM. Fougère, Baube, Berger, Lambert-Ribot, Max Leclerc, J.-H. Ricard, etc., le Comité a reconnu l'utilité que présente, en ce qui concerne le problème douanier, la confrontation, au sein d'un groupement syndical mixte, des points de vue des industriels ,des commerçants et des agriculteurs.

Le Comité a enregistré ensuite, avec une particulière satisfaction, le vote par les Chambres d'un texte de loi supprimant les prohibitions de sortie des produits agricoles. C'est en effet à l'Association nationale d'Expansion économique que revient l'honneur d'avoir demandé la première, notamment à l'occasion de ses diverses « semaines », le retour à une saine politique de liberté.

Le Comité de direction a exprimé le vœu que le Gouvernement accorde largement à l'industrie les facilités qui viennent d'être consenties à l'agriculture.

Congrès Commercial de la Prune et du Pruneau. — Nous rappelons que le « Premier Congrès Commercial de la Prune et du Pruneau » aura lieu à Agen les 29 et 30 août prochain.

Ce Congrès, placé sous le haut patronage de M. le ministre de l'Agriculture, est organisé par la Compagnie d'Orléans, en collaboration avec les Compagnies P.-L.-M. et Midi, et le concours de l'Office départemental agricole du Lot-et-Garonne, des principales Sociétés horticoles et Groupements intéressés.

Une expositions de Prunes et Pruneaux aura lieu à l'occasion de ce Congrès.

Elle comprendra, outre les fruits, les appareils de séchage, instruments, outillage, matériel d'emballage, produits et accessoires divers nécessaires à la culture, à l'expédition, à la conservation de la Prune, à la fabrication du Pruneau et de la Prune séchée.

Le Congrès, qui durera deux jours, sera suivi d'une visite facultative des principaux centres de culture de la région.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à M. Poher, Ingénieur des Services Commerciaux de la Compagnie d'Orléans, 1, place Valhubert, à Paris (13e).

REVUE COMMERCIALE

COURS DES VINS

Paris. — Prix des vins de consommation courante : dans les dépôts : de 2 fr. 75 à 3 fr. 60 le litre.

Vente en demi gros : Vins rouges de 8° 1/2 à 10°, de 700 à 760 fr. ; Vins blancs de 8 à 10°, de 750 à 785 francs la pièce.

Prix au détail : vin rouge, de 740 à 780 fr., vin blanc dit de comptoir, 770 fr. à » fr. Bordeaux rouge vieux 900 fr., Bordeaux blanc vieux 950 fr. Ces prix s'entendent à la pièce nue.

Vallée de la Loire. — *Orléanais.* — Vins rouges du pays, Gris Meunier, » fr. à 700 fr. la pièce nue. Vins blancs de Sologne, la pièce nue, de 600 à 650 francs. Vins blancs de Blois, » à » francs la pièce nue.

Vin de Touraine : Vouvray, de 700 à 1.000 francs. Bourgueil ou Chinon, à » francs l'hectolitre. Vins blancs, de » à » francs. Vins rouges, de » à » francs l'hectolitre à la propriété. Rouges Saint-Avertin, de 600 à 650 fr.

Vins d'Anjou : Vins rougets, 550 fr. à 650 fr. Rouges, 600 fr. à » fr. Rouges supérieurs, de 700 fr. à 1.000 fr. Vins blancs, de » fr. à » fr. Vins blancs supérieurs, de » fr. à » fr. la barrique.

Loire-Inférieure. — Muscadet 1926, de 900 fr. à 1.100 francs. Gros plant 1926, de 500 à 600 fr. La pièce de 228 litres prise au cellier du vendeur.

Algérie. — Vins 1926 toutes qualités réunies, l'hecto, de 180 fr. à 210 francs. Vins blancs, de » fr. » à » fr. » le degré ; sur souche, 13 fr. » à 14 fr. » le degré. Trois-six de marc, de à » fr. Trois-six de vin 96/97°, de » fr. ; les 100 , 1.025 francs.

Midi. — *Nîmes (15 août 1927).* — *Cote officielle :* Vins rouges : Récolte 1926, de 9 à 11°, de » à » francs ; Montagne, de » fr. à » fr. l'hectolitre. Costières, de 10 à 12°, de » fr. à » fr., rosé paillet, gris, de » fr. à » francs le degré. Picpoul, de » fr. à » fr. le degré. Aramon blanc, » fr. » à fr. » le degré environ. Pas de cote.

Montpellier (16 août). — Vins rouges : récolte 1926, de 9 à 11°, de » fr. à » fr. l'hectolitre. Vin rosé, de 9 à 12°, de » fr. à » fr. l'hectolitre. Vin blanc, de 10 à 11°, de » fr. à » fr. l'hectolitre sur souche de » fr. » à » fr. » le degré. Trois-six de vin à 86°, de » fr. à » fr. Eau-de-vie de marc à 52°, » fr. à » francs.

Béziers (13 août). — Récolte 1926 : Vins rouges, de 8° à 10°, de 210 fr. à 235 fr. ; vins rosés, de 8 à 10°, de » à » fr. l'hectolitre. Picpoul, à 10°, de » fr. à » fr. l'hectolitre selon couleur et qualité, et condition d'enlèvement, pas d'affaires. Trois-six de vin, 86°, » fr. à fr. Eau-de-vie de Béziers 52°, » fr. ; trois-six de marc 86°, » fr. à » fr. Eau-de-vie de marc, de » à » francs. Pas d'affaires.

Minervois. — Marché d'Olonzac du 15 août 1927.

Récolte 1926 : Vins rouges à 10°, à » fr. l'hectolitre avec appellation d'origine Minervois. Pas d'affaires.

Carcassonne (13 août). — Récolte 1926 : Vins rouges, de 9 à 11°5, de » à » francs l'hectolitre. Alcools, trois-six vin, de 86°, de » fr. à » fr. l'hectolitre ; trois-six de marc, de » à » francs l'hectolitre. Eau-de-vie de marc, 52°, de » à » francs l'hectolitre. Pas de cote.

Perpignan (13 août). — Vins rouges de 8 à 12°, de 215 fr. à 240 francs l'hectolitre. Alcools, pas d'affaires, pas de cote.

Vins d'Alsace : Vins blancs courants : Nouveaux 1926, 320 à 350 fr. Haut-Rhin, 300 à 320 fr. Bas-Rhin, vieux, 320 à 350 fr. Haut-Rhin, 300 à 320 fr. Bas-Rhin. Vins blancs supérieurs : Nouveaux 1926, 350 à 380 fr., Haut-Rhin, 330 à 370 fr. Bas-Rhin. Vins vieux, 320 à 360 fr. Haut-Rhin, 350 à 360 fr. Bas-Rhin. Vins blancs fins nouveaux, 560 à 600 Haut-Rhin, 540 à 570 Bas-Rhin. Vins vieux, 560 à 580 fr. Haut-Rhin et » à » Bas-Rhin.

Céréales. — Prix des céréales : blé indigène, les 100 kilos, 162 fr. 00 à 170 fr. 00 ; orges, 112 fr. à 131 fr., escourgeons. 122 fr. à 128 fr. ; maïs, 103 à 107 fr. ; seigle, 130 à 132 fr. ; sarrasin, 163 fr. à 165 fr. ; sorgho, » fr. à » fr. » ; avoines, 106 fr. à 122 fr. 00 On cote les 100 kgr. à New-York, les blés à 142 fr. 98. — Buenos-Ayres, 131 fr. 30. — Chicago, 133 fr 52. — Sons, 62 fr. à 95 fr.

Pommes de terre. — Paris, de 50 à 100 francs les 100 kg. ; du Midi, de » à » fr. ; jaune commune, de » à » francs ; Saucisse rouge, de 70 à 90 fr. ; d'Algérie, de » fr. à » fr. — Saint-Malo, 35 à 50 fr.

Fourrages et pailles. — Les 520 kg à Paris : Paille de blé, 170 à 205 francs ; paille d'avoine, de 135 à 155 fr. paille de seigle, 170 à 205 fr. ; luzerne, 3 0 à 390 fr. ; foin. 335 à 365 fr.

Tourteaux alimentaires. — Tourteaux de lin, les 100 kgr. 135 fr. » (Marseille) ; d'arachide rafisque extra-blanc, 121 fr. (Marseille) ; palmistes 85 fr. 00 ; de coprah, 111 francs.

Esprits et sucres. — Alcool 86°, de » fr. à » fr. l'hecto nu. — Sucres blancs cristallisés nus 100 kgr., 255 fr. 00 à 256 fr. ».

Bétail (La Villette le kgr. viandenette suivant qualité). — Bœufs, 2 fr. 50 à 17 fr. 00. — Veaux, 5 fr. 00 à 13 fr. 80. — Moutons, 2 fr. 00 à 28 fr. 00. — Porcs, 9 fr. 50 à 16 fr. 50.

Produits œnologiques. — Acide tartrique, 22 fr. le kilogr. — Acide citrique, 25 fr. le kilogramme. — Métabisulfite de potasse, 62 » fr. les 100 kg. — Anhydride sulfureux, 200 à 215 francs. — Phosphate d'ammoniaque, 520 fr.

Engrais (le quintal métrique). — *Engrais potassiques* : Sylvinite (riche) 18 % de potasse, 17 fr. 50 ; sulfate de potasse (46 %, 98 fr. 70 ; chlorure de potassium, 49 % 72 fr. 00. — *Engrais azotés* : Nitrate de soude 15 % d'azote. de £ » à £ » les 100 kilos. — Nitrate de potasse (90/95 d'azote), 2 6 à 265 fr. les 100 kg., sulfate d'ammoniaque (20 %), 115 à 119 fr. — *Engrais phosphatés* : Superphosphate minéral (14 % d'acide phosphorique), 27 fr. 20 à 32 fr. » les 100 kg. ; superphosphate d'os (G. M.), (0.5 % d'azote, 16 % d'acide phosphorique), 46 fr. 00 — Os dissous (2 % d'azote, 10 % d'acide phosphorique), 51 fr. ». — Cyanamide « En sac » granulé 15 % d'azote, 84 fr. ».

Sulfate de cuivre, de 317 à 327 francs les 100 kilos. — **Sulfate de fer** 9/10 % en sacs de 100 kil., 36 fr. à ». — **Soufre sublimé** pur, 145 à » fr. — **Soufre trituré,** 120 à 130 fr. — **Chaux,** 33 %, 20 à 32 fr. — **Suifs,** 1 215 à 1.220 fr.

Fruits et primeurs. — Cours des Halles centrales de Paris : Raisins blancs d'Algérie, 310 à 420 fr. ; Midi, 210 à 360 francs ; Raisins noirs, 200 à 260 fr. les 100 kg — Bananes Canada, 65 à 110 fr. — Pêches, de 300 à 500 fr. — Ail, 180 à 200 francs les 100 kilos. — Champignons. 600 à 1.300 fr. — Epinards, 150 à 250 fr. les 100 kg. — Romaine, 30 à 40 fr. les 100 kg. — Choux-fleurs, 50 à 225 fr. le cent. — Aubergines, 40 à 70 fr. — Artichauts Paris, 50 à 125 fr. — Haricots verts Midi, de 140 à 180 fr. — Pois verts Paris, de 50 à 120 fr. — Poireaux, 150 à 225 francs les 100 bottes. — Oignons, » à » fr. les 100 bottes. — Poires choix, » à » fr. le cent. — Poires communes, 120 à 200 fr. le cent. — Amandes vertes, 300 fr. à 450 fr. les 100 kilos. — Prunes, 200 à 500 fr.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SEMAINE

du dimanche 7 au samedi 13 août 1927

JOURS	Température maxima	Température minima	Température moyenne	Pluie en millim.	DATES	Température maxima	Température minima	Température moyenne	Pluie en millim
	PARIS					TOULOUSE			
Dimanche.	20 »	16 »	18 »	1	.... 7....	23 »	14 »	18. 5	1
Lundi.....	25 »	17 »	16 »	5	.... 8....	28 »	17 »	22. 5	5
Mardi.....	24 »	14 »	19 »	5.1	.... 9....	» »	14 »	» »	1
Mercredi..	23 »	16 »	19. 5	0.4	....10....	29 »	12 »	20. 5	»
Jeudi.....	24 »	14 »	19 »	0.3	....11....	32 »	19 »	25. 5	»
Vendredi..	22 »	12 »	17 »		....12....	26 »	16 »	21 »	»
Samedi....	22 »	13 »	17. 5	3	....13....	23 »	14 »	18. 5	»
	STRASBOURG					NIMES			
Dimanche.	» »	18 »	» »	5	.... 7....	» »	» »	» »	»
Lundi.....	» »	14 »	» »	»	.... 8....	30 »	17 »	23. 5	»
Mardi.....	27 »	13 »	20 »	5.3	.... 9....	» »	18 »	» »	traces
Mercredi..	25 »	» »	» »	»	....10....	31 »	17 »	24 »	»
Jeudi.....	25 »	15 »	20 »	4	....11....	» »	19 »	» »	»
Vendredi..	22 »	12 »	17 »	14	....12....	» »	16 »	» »	»
Samedi....	» »	14 »	» »	11	....13....	29 »	18 »	23. 5	»
	LYON					BORDEAUX			
Dimanche	27 »	14 »	20. 5	20	.... 7....	29 »	15 »	22 »	»
Lundi....	28 »	18 »	23 »	»	.... 8....	» »	13 »	» »	8
Mardi.....	22 »	14 »	» »	18	.... 9....	» »	13 »	» »	»
Mercredi..	28 »	13 »	20. »	»	....10....	26 »	13 »	19. 5	»
Jeudi.. ...	30 »	17 »	23. 5	»	....11....	26 »	16 »	21 »	»
Vendredi..	29 »	12 »	20. 5	24	....12....	21 »	12 »	15. 5	2
Samedi....	22 »	12 »	17 »	»	....13....	» »	12 »	» »	»
	MARIGNANE					NANTES			
Dimanche	» »	17 »	» »	»	.... 7....	22 »	16 »	19 »	1
Lundi.....	» »	19 »	» »	»	.... 8....	24 »	15 »	19. 5	2
Mardi.....	» »	» »	» »	»	.... 9....	22 »	15 »	18. 5	15
Mercredi..	32 »	14 »	23 »	»	....10....	20 »	» »	» »	»
Jeudi.....	» »	16 »	» »	»	....11....	22 »	11 »	16. 5	»
Vendredi..	30 »	18 »	24 »	»	....12....	» »	12 »	» »	0.4
Samedi....	28 »	19 »	23. 5	»	....13....	21 »	15 »	18 »	»

Le Gérant : P. Neveu.

PARIS. — SOC. G^e D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.